

229.0

ala

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Le Directeur

Berne, le 1er mai 1990

Note

Note à: M. le Conseiller fédéral J-P Delamuraz

Copie à: Messieurs les Ambassadeurs Corti, Arioli, de Pury, Girard, Kellenberger, Baldi

Réunion de la Délégation économique permanente, 27 avril 1990 et session conjointe de la Commission consultative pour la politique économique extérieure et de la Commission d'experts douaniers, 30 avril 1990.

La dernière séance de la Permanente avait pour objectif d'examiner les exceptions prioritaires à demander à la reprise de l'acquis communautaire au titre de l'EEE; les Commissions consultatives, dans le cadre d'un ordre du jour plus large qui portait aussi sur l'Uruguay Round et l'adhésion aux IBW, se sont aussi penchées sur la négociation EEE.

En fait, tant la Permanente que les Commissions consultatives ont discuté de manière parfois passionnée des exceptions et notamment de ce domaine jusqu'ici moins visible mais qui pourrait être appelé à prendre une importance politique majeure, les politiques d'accompagnement et notamment la politique sociale.

Trois camps se sont nettement dessinés, l'USAM, pour laquelle la reprise de la politique sociale doit en fait être exclue (comme elle vient de le réitérer à sa conférence de presse d'hier), l'USS pour laquelle il ne peut y avoir adhésion à un EEE dépourvu de volet social (une opinion partagée en fait par le nouveau Président de la Confédération des syndicats chrétiens, H. Fasel) et le Vorort qui souhaite réduire les politiques d'accompagnement au minimum.

Il est certain que si l'on pouvait réduire le volet des politiques d'accompagnement, cela nous permettrait aussi de réduire le nombre d'exceptions demandées et faciliterait notre position vis-à-vis de nos partenaires AELE et de la CE. A ce stade, il semble que la Commission insiste pour que figure impérativement parmi les politiques d'accompagnement le droit des sociétés, l'environnement et la politique sociale. Ces trois domaines nécessitent des exceptions pour la Suisse (appuyées par les pays Nordiques pour ce qui est de l'environnement).

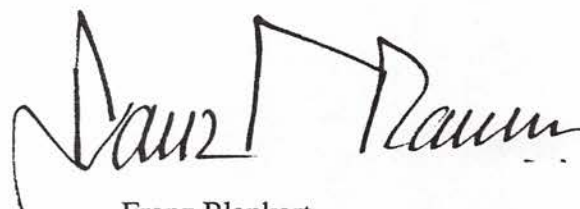
Le moment approche donc où une double opposition, de droite et de gauche, pourrait se dessiner face au paquet EEE, selon la manière dont celui-ci sera noué. La Permanente poursuivra sa discussion sur les exceptions le 14 mai, et j'ai demandé au CN Allenspach

Note

d'être présent puisque l'on discutera plus particulièrement du volet social. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite de cette discussion.

A propos de la Permanente, je vous signale encore que l'USAM s'est déclarée prête à entrer en matière au sujet des limites poids lourds, bruit et gaz d'échappement, que pour les travaux publics l'USS a suggéré l'idée d'un contingent global de travailleurs étrangers qui serait mis à disposition des entreprises ayant gagné les adjudications, qu'elles soient suisses ou communautaires, que pour le droit de la concurrence l'opinion semblait prévaloir que des arrangements devraient être possibles pour autant que la Suisse garde le monopole des mesures d'exécution, enfin, que la question du droit des sociétés reste brûlante notamment pour l'Association suisse des banquiers dans le contexte de la libéralisation des services financiers.

Enfin, les Commissions consultatives ont également mené une discussion intéressante des problèmes de l'UR, de l'ensemble des perspectives de la négociation EEE et, plus brièvement, de l'adhésion aux IBW. En ce sens, je suis convaincu que les Commissions consultatives sont le complément idéal aux travaux de la Permanente du fait de leur représentativité plus large; je compte donc les réunir plus fréquemment.



Franz Blankart